

Programmation complémentaire Politique de la Ville 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 38*

LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 « Pacte de transition énergétique » et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 « Restauration du Pont Colbert » et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme QUESNEL Alice à M. LANGLOIS Nicolas, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et 58 et pour les questions n° 5 à n° 61)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose qu'à la suite du Conseil Interministériel sur l'Égalité et la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015, le gouvernement a décidé de mobiliser des moyens supplémentaires pour conforter les actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au niveau local, ces actions s'articulent autour de 3 priorités :

- le soutien aux associations de proximité par le développement des Fonds de Participation des Habitants (FPH) et le financement des nouveaux projets visant à promouvoir la citoyenneté,
- la revalorisation de 5 % du financement par l'Etat des conventions adultes-relais,
- le renforcement des Programmes de Réussite Éducative (PRE) au profit des collégiens situés dans les REP+.

Pour la Ville de Dieppe, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a précisé mi-juillet que cela se traduisait par un abondement financier réparti comme suit :

- 3 500 € au bénéfice du développement des FPH : 1000 € pour Val Druel, 1500 € pour Neuville et 1 000 € pour les Bruyères. Ces fonds doivent bénéficier aux initiatives portées par les habitants, organisés en association ou collectifs,
- 6 250 € pour le renforcement ou le développement d'actions nouvelles du PRE, ciblées sur le collège Albert Camus situé REP+.

Enfin, une somme de 15 187 € est réservée pour soutenir les associations locales des quartiers de la politique de la ville, prioritairement autour du développement d'actions visant à promouvoir la citoyenneté (valorisation des valeurs républicaines, l'engagement citoyen, prévention de la radicalisation, la tolérance, le débat entre les habitants, la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes...).

Les fonds citoyenneté devant être alloués à des associations, cet appel à projets a été relayé auprès des structures de proximité. Quatre dossiers seulement ont été déposés auprès de la DDCS, ce qui s'explique au regard des délais extrêmement serrés, en période estivale (annonce de la DDCS le 15 juillet, dépôt des dossiers le 31 août). Trois dossiers ont été retenus, en fonction de leur adéquation à la thématique de la citoyenneté et de leur lisibilité. La DDCS intervient en cofinancement (80 % maximum).

Vu la délibération n° 47 du 02 juillet 2015 portant sur la programmation 2015 d'actions au titre du contrat de ville,

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 22 septembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation d'actions liée au CIEC,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau de financement ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets,
- de déposer des demandes de subventions 2015 auprès des services de l'Etat pour les actions portées par la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

M Frédéric ELOY ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--